



FICHE D'URGENCE

Année scolaire 2026/2027

Fiche non confidentielle à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire
Régime (entourer) : Externe/Demi-pensionnaire/Interne

Nom : Prénom : Classe/Niveau **2025/2026**:
Date de naissance : ... / ... / Lieu : Nationalité :
Nom et adresse du représentant légal.....
.....
N° de sécurité sociale :
Nom et n° de l'assurance scolaire :
.....
Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Un personnel de l'établissement est susceptible de prévenir la famille pour récupérer l'élève malade ou étant en incapacité de poursuivre les cours, merci de renseigner les informations ci-dessous :

1. N° de téléphone et Nom du représentant légal 1 : M..... /Mme.....
Portable : Domicile : Travail :
2. N° de téléphone et Nom du représentant légal 2 : M..... /Mme.....
Portable : Domicile : Travail :
3. **Personne ressource susceptible de vous prévenir rapidement et/ou de se déplacer en cas de besoin, correspondant local si l'élève est interne :**
Nom-Prénom : Tél :

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire.

Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

- Date du dernier rappel du vaccin DTP :

Joindre impérativement au dossier d'inscription les photocopies du carnet de santé des vaccins obligatoires et recommandés (DTP : Diphtérie Tétanos Polio - ROR : Rougeole Oreillons Rubéole).

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement : (PAI, handicap, allergie, traitement en cours, précautions à prendre...)

.....
.....

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous pli cacheté à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Fait à, le Signature(s) du ou des responsables légaux :

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005). L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :
L'établissement d'affectation ; ainsi qu'aux services de secours et de soins amenés à prendre en charge votre enfant dans le cadre d'une urgence.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au [principal/proviseur du collège/lycée] ou Rectorat de Montpellier, Délégué à la protection des données (dpd@ac-montpellier.fr).
Les données mentionnées sur la présente fiche sont conservées par l'établissement scolaire durant l'année scolaire afin de permettre la prise en charge de votre enfant et votre information dans le cadre de l'urgence. A l'issue de ce délai, les données renseignées seront supprimées.